

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020
PROCES VERBAL SYNTHETIQUE

L'an deux mille vingt et le premier octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire

DATE DE LA CONVOCATION : 25 septembre 2020

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVÉ, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, GRAU BUENO, QUERCI, Mesdames LECOQ, OLIVÉ, BONAMI, KRAWZYC, BARTHELEMY, BOISSET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, JOUBIN, EPAUD, SERIO

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, MORIN, Messieurs VALLON, CHARRIERE

PROCURATIONS : de Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Monsieur GERVAIS, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur VALLON à Madame BOISSET

Secrétaire de Séance : Hélène LECOQ

Arrivée de Madame EPAUD à 19h34

Approbation du compte rendu de la dernière séance,

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Pas d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à durée déterminée pour les périodes scolaires au Service Enfance Jeunesse,

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, 12 heures hebdomadaires, à durée déterminée, pour les périodes scolaires au Service Enfance Jeunesse,

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à durée déterminée,

Madame LECOQ indique que le poste correspondant au 2^{ème} appel à candidature pour le service urbanisme n'a pas à être créé car il existe déjà pour un titulaire.

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Mise à jour du tableau des effectifs,

Madame LECOQ précise que le nombre de postes existants est de 59, donc 9 vacants, soit 50 postes attribués : 47 à des agents en activité (4 contractuels et 43 titulaires) et 3 à des agents en disponibilité.

Madame EPAUD souhaite apporter une précision en indiquant qu'il y a des créations de postes mais qu'il n'y a pas d'effectif supplémentaire, ce sont des postes qui ont été renouvelés.

Monsieur GERVAIS indique qu'il y a malgré tout 3 nouveaux effectifs.

Madame EPAUD souhaite savoir si les effectifs étaient présents.

Monsieur GERVAIS indique que par exemple, pour l'accueil, le poste n'était pas existant.

Madame JOUBIN demande le devenir des 9 postes vacants.

Monsieur le Maire précise que ces postes sont en cours de suppression car le Comité Technique est saisi, procédure obligatoire avant de supprimer des postes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la Covid19.

Madame LECOQ rappelle qu'un courrier a été envoyé par Monsieur le Maire aux agents fin juillet, afin de les informer de son intention d'instaurer cette prime. Elle précise également qu'il y aurait 2 niveaux de primes, 180 € pour certains et 500 € pour d'autres. Elle indique également que les critères étaient le surcroît de travail d'une part, mais également le temps de présence durant cette période d'urgence sanitaire. Tous les services sont concernés, cela montre l'implication des agents durant cette période pour la continuité du service ; cette prime sera portée sur les salaires du mois d'Octobre.

Madame SERIO indique qu'il y a une erreur, car Madame LECOQ dit que cette prime serait soit de 180 € soit de 500 €, or dans le rapport de présentation, il est indiqué que cette prime serait comprise entre 180 et 500 €.

Madame LECOQ indique qu'effectivement, c'est une erreur et qu'elle sera corrigée.

Monsieur le Maire rappelle que cette prime a déjà été évoquée lors du vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Remboursement exceptionnel de services extrascolaires municipaux.

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Convention d'utilisation d'occupation domaniale pour la mise en place de la télé-relevé des compteurs d'eau.

Monsieur PONSY demande si les compteurs vont être changés.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de changement de compteur. Il précise qu'un courrier a été envoyé par Eau de Nîmes prévenant que le dispositif allait être installé sur les compteurs. Il s'agit d'une pince qui mesure les données du compteur, les données seront télé-relevées toutes les 2 / 3 heures et elles seront ensuite accessibles via le compte client.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Autorisation donnée au Maire de signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en crèche.

Monsieur QUERCI demande le montant des travaux de la crèche.

Monsieur le Maire indique que le montant n'a pas évolué depuis la baisse de décembre 2019, il est de 560 000 € hors taxes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Demande de subvention d'investissement DETR/PACTE TERRITORIAL pour les travaux d'aménagement VRD du chemin des Dérons.

Monsieur le Maire indique que les travaux pour ce Chemin avaient fait l'objet d'une demande subvention, qui était arrivée trop tard. Il s'agit d'un chantier d'un montant de 330 000 €, sans subvention, il a donc été décidé, au vu de la situation budgétaire, de reporter ce chantier en 2021 de manière à pouvoir obtenir le maximum de subventions, au final, l'autofinancement ne serait plus que d'environ 110 000 €.

Monsieur QUERCI demande si nous allons refaire les travaux sur le Chemin des Dérons.

Monsieur le Maire précise que les travaux qui ont été fait sur ce Chemin, ont été réalisés par Nîmes Métropole sur les réseaux. Il reste les travaux de goudronnage, d'éclairage public...

Monsieur QUERCI demande si les raccordements électriques ont été prévus.

Monsieur le Maire précise que tout a été prévu.

Madame SERIO demande si les impasses ont été également prévues.

Monsieur le Maire indique les impasses ne sont prévues, uniquement les entrées d'impasse, afin qu'il n'y ait pas dénivellation, mais il indique que ce chantier était déjà prévu par l'ancienne municipalité.

Madame SERIO indique qu'il aurait pu être revu.

Monsieur le Maire précise que ce n'était plus possible car il fallait rendre les dossiers pour avoir les subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme – modernisation du règlement selon un nouveau format.

Monsieur HAMARD tient à remercier l'ensemble du personnel qui participe à la Commission d'Urbanisme pour le travail effectué au cours des 3 derniers mois. Il précise également que seule la manière de rédiger le règlement change, ce qui simplifie les démarches et permet d'avancer beaucoup plus rapidement.

Monsieur QUERCI demande le coût.

Monsieur HAMARD précise qu'il n'y a aucun coût supplémentaire.

Monsieur GERVAIS indique que le contrat avec le Cabinet ALTEREO est prolongé compte tenu des délais.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire communique les décisions qui ont été prises entre le conseil municipal et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'est formulée.

La séance est levée à 20 h 06

Patrick GERVAIS
Maire



Hélène LECOQ
1^{er} Adjoint

Michel HAMARD
2^{ème} Adjoint

Julie OLIVÉ
3^{ème} Adjoint

Olivier CHAPEL
4^{ème} Adjoint

Viviane BONAMI
5^{ème} Adjoint

André OLIVÉ
6^{ème} Adjoint

Rose-Marie KRAWCZYK
7^{ème} Adjoint

Marie-France BARTHELEMY
Conseiller Municipal

Erick VALLON
8^{ème} Adjoint

Jean COMTAT
Conseiller Municipal

PD

Elisabeth MARION
Conseiller Municipal

Julien PACIONI
Conseiller Municipal

Séverine BOISSET
Conseiller Municipal

Francis SERRANO
Conseiller Municipal

Maria BOUCHET
Conseiller Municipal

Gilbert CHAUVET
Conseiller Municipal

Danielle DALLONGEVILLE-MOURET
Conseiller Municipal

Michel CHARRIERE
Conseiller Municipal

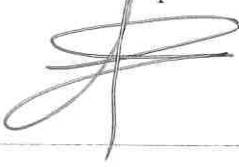
Véronique MORIN
Conseiller Municipal

Pierre LECOQ
Conseiller Municipal

Cécilia JOUBIN
Conseiller Municipal

Luc PONSY
Conseiller Municipal

Estelle EPAUD
Conseiller Municipal



Isabelle SERIO
Conseiller Municipal



Frédéric GRAU BUENO
Conseiller Municipal



Gérard QUERCI
Conseiller Municipal



